

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

Circle Catholique, 600, St. Roch

REDIGE PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIETAIRES
G. DESILETS & FRERE

Feuilleton du "JOURNAL."

RAYNALDO ET SELIMA

V.

En posant le pied sur la terre de Palestine, la dame inconnue dut être saisie d'un amer souvenir. Car ses genoux fléchirent, et elle tomba presque mourante sur ce sol qu'elle avait sans doute beaucoup aimé. Ce fut dans cet état d'épuisement qu'elle fit le trajet de Jaffa à Jérusalem, portée dans un palanquin tendu de draperies noires, semées de larmes d'argent. Arrivée aux anciens remparts élevés par Godefroy, elle se redressa, plus forte et plus fière, en souvenir du magnanime héros. Mais lorsqu'elle eut jeté un coup d'œil sur les créneaux, et les machicoulis des donjons en ruines, qu'elle apercevait au loin entre les sinuosités des monts, son courage faillit, elle inclina la tête sur son sein, et cacha ses pleurs.

La femme, timide colombe au milieu des joies de ce qu'elle aime, est forte dans le danger par la foi, la prière, et l'amour. La pèlerine essuya ses pleurs, lorsqu'elle aperçut les péristyles de la royale demeure transformée en séraï, et s'avança avec calme et noble.

Dès qu'on eut appris l'arrivée d'une princesse européenne, les nombreuses portes du palais s'ouvrirent devant elle, avec cet appareil lent et majestueux qui honore la grandeur. Elle passa, indignée, sous les porches et les arcs de cette architecture arabe qu'elle haïssait. Sur les frises des galeries se liaient, en reliefs délicats, des sentences du Coran qui se mélangeaient monstrueusement avec les versets à demi-effacés de la Bible, versets dont le restant se voyait encore sur les larges pédestaux des colonnes. L'étranger aperçut cet amalgame sacrilège.

—Et la chrétienté le souffre ! se dit-elle avec une amertume concentrée.

—Inconnue fut conduite au divan. A l'aspect de Saladin, elle rougit légèrement, mais ne tomba point la face contre terre. Elle le salua d'un air de réserve et de dignité. Saladin répondit à ce noble salut avec une courtoisie tout à fait européenne.

—Madame, lui dit-il, que votre arrivée dans nos murs soit bénie ! Qu'Allah et sa sainte vérité vous gardent ! Dieu est grand et Mahomet est son prophète !

—Seigneur, répondit-elle dans le dialecte arabe le plus harmonieux et le plus pur, je ne révere point votre prophète, bien que je parle sa langue qui vous est chère, mais je vous honore comme grand monarque, et invincible guerrier, quoique vous soyez mon ennemi.

—Madame, reprit le Sarrasin déconcerté de ce ton d'assurance, je vois que vous appartenez à quelque famille des anciens maîtres de ce pays. Solyme est tombée entre mes mains : c'était écrit ; la victoire est une perle suspendue au fil des décrets célestes. Mais j'en jure par la barbe du prophète, je ferai tout ce qui vous est agréable. Parlez : il ne sera pas dit que Saladin ait refusé quelque chose à une princesse européenne, qui s'est noblement fiée à son hospitalité. Que êtes vous ? dit-il en adouissant par l'intonation de sa voix ce qu'il y avait d'absolu dans cette demande.

L'étranger répondit froidement :
—Mechtilde, princesse de Ghiselles, demoiselle du sang royal des monarques chrétiens de Solyme.

Saladin fut frappé au cœur, et ne voulut point le paraître. Mechtilde, sans chercher dans les regards du monarque l'impression que ce nom devait lui causer, déroula devant lui de longs parchemins. Sa généalogie, ses dignités et ses titres y étaient dûment enregistrés, et au bas, se trouvaient apposés les sceaux royaux de Baudouin de Flandre, de Jean d'Angleterre, de Dandolo de Venise, et du pape Innocent III. Saladin jeta un coup d'œil sur ces pièces honorables.

—Madame, dit-il avec respect, j'honore votre naissance, et je plains vos malheurs. Daignez m'apprendre en quoi je puis vous être utile, et, par Allah ! vous serez satisfaite.

—Seigneur, je demande de Votre Hautesse la liberté d'aller adorer à son saint sépulchre le Dieu de mes pères ; de pleurer sur la tombe abandonnée de mon époux, sur les ruines des palais de mes ancêtres ; et d'être libre dans les murs de Jérusalem pendant trois lunes entières. Quatorze ans de deuil ne m'ont pas suffi pour déplorer vos victoires, et gémir sur nos défaites.

Chaque parole de cette apostrophe était faite pour offenser l'irascible Sarrasin. Mechtilde le savait, et ne les modéra point. Aurait-elle, pour un simple mortel, transigé avec le deuil et les regrets de son cœur ? non. Elle

apercevait, d'ailleurs, qu'elle gagnait de l'acendant en ne tremblant pas. Les nuances les plus imperceptibles des sensations de l'homme n'échappent pas à l'esprit pénétrant d'une femme que préoccupe un profond sentiment.

Saladin se sentait monter la rougeur au front, et la colère enflammait le sang de ses veines. Mais, devant tant de dignité, il comprit que l'empotement l'eût grandement abaissé ; et que cette femme ne serait jamais plus grande, et plus libre que lorsqu'il la punirait injustement.

—Madame, dit-il enfin, vous êtes la seule femme, et il n'y a pas un homme, fût-il né sur le trône, qui osât me parler ainsi. Je vous pardonne, et veux vous montrer que Saladin ne mérite pas votre mépris.

—Seigneur, si j'eusse parlé à un esclave couronné, j'aurais peut-être flatté sa puérile vanité. Mais j'ai parlé à un roi conquérant qui, ayant connu les nobles joies du triomphe, peut mesurer les douleurs d'une perte à jamais irréparable.

Ces paroles s'insinuèrent doucement dans l'âme du sultan. Elles avaient un charme inexprimable dans la bouche de cette femme qui savait dire des vérités dures, sans même qu'une inflexion timorée dans le son de sa voix trahit la moindre émotion intérieure.

A continuer

La modération et le libéralisme.

Nous empruntons à l'Univers le discours suivant prononcé par M. Gendre quelques jours avant les élections qui ont eu lieu le 4 décembre dans le canton de Fribourg, Suisse. C'est une fameuse pièce qui contient une foule de vérités d'une vive actualité.

Voici :
"Le 4 décembre, le canton de Fribourg va être appelé à renouveler intégralement son Grand Conseil. Depuis 1857, jamais élections ne se seront faites dans des circonstances aussi graves, aussi décisives.

"Nous n'avons plus seulement affaire à des adversaires francs et sincères, qui ont déclaré la guerre à toutes nos institutions catholiques ; aujourd'hui nous avons affaire à des adversaires qui, pour être plus modérés dans leurs allures extérieures, n'en sont que plus dangereux.

"Ils posent en hommes modérés ; ils nous orientent sur tous les tons qu'il ne faut pas exagérer les principes, qu'il faut éviter les partis extrêmes et s'attacher par tous les moyens à faire prévaloir une politique de modération, et en même temps ils proclament qu'entre eux et nous c'est la guerre à outrance, la guerre à mort. Ils parlent de modération, mais nous savons assez comment ils la pratiquent. Les hommes de bonne foi que le Bien public avait séduits par ses trompeuses formules comprennent et voient combien peu il se monte fidèle à son programme et que, loin d'être la modération, il est la guerre, tantôt sous une forme brutale, tantôt sous un masque odieusement hypocrite. Ah ! défiez-vous des hommes qui disent : Je suis modéré. Il en est de la modération comme du courage. Plus un homme est courageux, plus il se fait sur son courage ; de même plus un esprit est vraiment modéré, moins il parle de sa modération.

"Et que signifie cette recommandation d'éviter les partis extrêmes ? Comme si chacun ne savait pas qu'à l'heure présente il n'y a que deux partis : le parti du bien et le parti du mal, le parti catholique et le parti de la Révolution. Il faut nécessairement opter entre l'Eglise et la franc-maçonnerie. Il n'y a point de milieu. Il n'y a plus place pour un tiers-parti.

"Nos pères ne connaissaient que deux voies : celle du bien et du vrai, celle du mal et du faux. Nous avons changé tout cela. Notre époque, féconde en expédients, a trouvé une voie moyenne qui nous permet de flotter entre le oui et le non, entre le pour et le contre, entre l'erreur et la vérité, entre la justice et l'iniquité.

"Le libéralisme catholique est ce qui exprime le mieux cette théorie des faux-fuyants, des demi-principes et des demi-croyances.

"Aussi, cette théorie panachée est-elle très en faveur chez les hommes du Bien public ; ils aiment les entre-deux, ils cultivent les solutions mitoyennes.

"Ils affectent de poser en bons catholiques. Ils disent hautement qu'ils sont pour la religion, mais c'est à de telles conditions que le radicalisme n'en soit pas trop effrayé. Dernièrement, le canton de Fribourg a été convié à un acte solennel de foi et de piété envers le Bienheureux Canisius, à un acte qui pouvait être une source de grandes grâces pour tout le pays. Qui est-ce qui s'est fait remarquer par son attitude effacée jusqu'à la défaillance ? C'est ce groupe d'opposition qui a pour organes dans la presse le Bien public, l'Union et le Journal de Fribourg, ce parti qui, catholique dans la vie privée, ne sait pas ou ne veut pas l'être dans la vie publique.

"Les hommes de l'école du Bien public veulent bien adorer Jésus-Christ dans le secret de leurs demeures, mais comme citoyens ils affectent d'ignorer l'Eglise ; ils regardent Dieu comme un étranger avec lequel la politique ne doit rien avoir de commun. C'est ainsi que, le dimanche, on les voit se rendre dévotement à la messe et voter après la conscience tranquille et le cœur léger, pour le candidat de la loge dont le but avoué est l'écrasement du catholicisme. Comme s'il y avait deux morales et deux évangiles !

comme si la conscience humaine n'était pas une et indivisible ! comme si elle pouvait être à deux compartiments, catholique en religion, libérale en politique ! Il pouvait y avoir jadis une certaine bonne foi dans cette attitude ; mais après les avertissements si lennels et réitérés des chefs de l'Eglise, elle n'est plus explicable que par les préjugés ou la mauvaise foi.

"Le radicalisme serait à jamais impuisant dans le canton de Fribourg s'il n'y avait que des radicaux dans son camp ; par leurs tendances anti religieuses et anti-sociales, ils inspirent une telle répulsion, qu'ils ne séduisent guère que ceux qui leur ressemblent ; mais le radicalisme a eu l'habileté de se chercher des auxiliaires et des complices jusque dans les rangs catholiques et conservateurs ; et c'est là, conduite, c'est la parole de ces nouveaux alliés qui trompe la jeunesse, et qui finirait par tromper les masses si l'on n'y prenait garde.

"Le radicalisme a parfaitement compris qu'il avait besoin d'une avant-garde qui lui frayât la voie et lui permis de lutter avec quelque chance de succès ; une telle habileté ne nous étonne nullement ; mais ce que nous comprenons moins, c'est l'aberration des gens honorables et honnêtes qui se laissent prendre au piège. D'où vient cette aberration que l'on peut taxer d'aveuglement ? Il n'y a qu'une seule réponse plausible à donner : C'est le libéralisme catholique qui trouble la tête de ces gens honnêtes et qui fausse leur jugement sur les notions les plus élémentaires. C'est qu'ils ne veulent pas reconnaître dans le programme du Bien public les funestes doctrines catholico-libérales que les papes Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII ont tant de fois signalées à l'animadversion des catholiques.

"Est-il besoin de vous rappeler en quels termes Pie IX stigmatisait ces doctrines ? "Ce que je crains le plus, disait-il, ce ne sont pas ces forcenés de la Commune qui menacent de tout égorgier et de tout brûler ; non, ce qui m'inspire les plus sérieuses appréhensions, c'est le mélange des principes, c'est le mélange des principes, c'est le libéralisme catholique. Rien ne détourne plus d'un peuple la bénédiction divine."

"Ce qui revient à dire que les scrupules de la Commune sont moins à craindre, sont moins dangereux que ces braves gens du juste-milieu catholique. On se délè des premiers, tandis qu'on accepte sans défiance les principes de ceux que l'on sait être honnêtes et religieux.

"Se figure-t-on ce que deviendrait la cause conservatrice et catholique imbuë de ces doctrines ?

"Nous verrions les hommes de cette école employer toutes les influences de pouvoir, toutes les audaces de l'arbitraire à contrarier le sentiment réel et les traditions religieuses du pays. Nous verrions les influences religieuses, les idées d'énergie et de résistance qui ont fait jusqu'ici la force et la puissance du parti conservateur, s'affaiblir peu à peu, puis disparaître au milieu de sable mouvant de la dissolution. Nous verrions le pays jeté dans un système de tracasseries misérables et de persécutions sourdes, où les âmes s'énervent et se corrompent plus que dans un état de persécution déclarée.

"Je ne dis plus qu'un mot :

"Nos modérés parlent beaucoup d'union et de paix. Nous aussi nous voulons la paix ; est-ce notre faute si l'apaisement ne se fait pas ? nous ne sommes pas les auteurs de la situation. Nous sommes forcés de rejeter la responsabilité des tristesses de la situation actuelle sur ceux qui se sont séparés du parti conservateur, sur ceux qui, depuis quatorze mois, n'ont cessé de harceler le gouvernement et d'attiser la haine contre le N° 13, une des citadelles du parti conservateur (1).

"Parfois, les responsabilités sont difficiles à préciser ; ici elles sont éclatantes comme la lumière du jour. Les hommes du Bien public pouvaient faire tout le bien ; ils ont fait tout le mal.

"Le radicalisme qu'ils avaient le devoir de combattre, ils l'ont déchaîné.

"Ce sont eux qui ont sacrifié le parti conservateur à leurs petites rivalités, à leurs préférences. Au lieu de défendre courageusement la place, ils n'ont cherché qu'à livrer les citadelles du parti conservateur. Chacun d'eux a sacrifié à son heure sa patrie et sa religion parce qu'il détestait encore plus le N° 13 que l'ennemi commun.

"Chaque fois que le radicalisme a eu besoin d'un allié, un parti soi-disant conservateur s'est avancé et a dit : Je suis prêt, me voilà.

"Dès le premier jour on les avertis du point où ils nous conduisaient. On leur a dit : Nous irons là, et à cette heure nous sommes là.

"Que la fausse situation où nous sommes ne nous décourage pas, mais qu'elle nous trouve unis. Grâce à Dieu, les modérés, comme ils se nomment eux-mêmes, n'auront pas aussi vite qu'ils le pensent raison de la lâcheté et du bon esprit de nos vieilles populations fribourgeoises. Conservatrices par instinct et par tradition, elles résisteront mieux que d'autres aux envahissements du libéralisme. En garde toutefois.

"Si nous laissons le mouvement libéral suivre son cours, bientôt le canton de Fribourg n'aurait plus rien à envier au canton de Soleure, où fleurit le vieux-catholicisme. C'est contre ce courant d'idées malsaines que nous, électeurs catholiques, nous avons à nous défendre avec une opiniâtre énergie. Il y va de notre foi, de nos intérêts les plus chers, de l'avenir de notre canton. Il s'agit de savoir si nous voulons déchoir ou rester ce que nous sommes.

(1) Maison où se trouvent le cercle catholique et les bureaux de la Liberté. (N. de la R.)

LA PRESSE CATHOLIQUE A ROME.

(De l'Univers)

Rome, 29 novembre.

Un nouveau journal va paraître à Rome. Il sera imprimé en langue française et prendra le titre de *Journal de Rome*. Son service est largement assuré par la Société des publications internationales, qui a reçu les bénédictions et les encouragements du souverain Pontife. Tout en ayant l'indépendance et les allures indispensables à un organe catholique, ce journal cherchera à justifier en toute chose la confiance de Sa Sainteté et à suivre la politique du Saint-Siège. C'est pour cela qu'il ne sera ni un journal de combat, ni un journal de parti. Il aura le caractère universel de la cause du peuple chrétien. Aussi reçoit-il, avant même de paraître, de nombreuses adhésions.

Dans la situation où se place le *Journal de Rome*, il devra démontrer que, loin d'être l'ennemi, le Pape est le père, l'ami, le soutien le défenseur, et au besoin le vengeur des peuples outragés et asservis. Comment le disciple du Sauveur qui, pour rendre la liberté au genre humain mourut sur la croix, serait-il l'ennemi ? Ne se glorifie-t-il pas du titre de *servus servorum Dei* ? Il faut que les peuples sachent que la liberté vient de Jésus-Christ, et que les rois et les chefs d'Etats sachent que leur pouvoir vient également de Jésus-Christ, et qu'ils doivent exercer ce pouvoir au nom de Jésus-Christ ; de Jésus-Christ vivant dans son Vicaire et parlant par son Vicaire. La solution de la question romaine est là, comme aussi la solution de toutes les questions autour desquelles s'agit notre siècle.

Au demeurant, le *Journal de Rome*, tout en restant sous la direction de M. le marquis de Baviera, ainsi que l'*Osservatore romano*, recevra les inspirations et la conduite d'un comité présidé par un dignitaire ecclésiastique, et il évitera de la sorte les polémiques irritantes et les passions qui, si elles ont leur côté très noble dans la presse catholique en lutte *pro aris et focis* avec les gouvernements, seraient inutiles et dangereuses à l'ombre du Vatican.

La société des publications internationales fera revivre l'ancienne *Correspondance de Rome*. Aux termes de la loi, cette revue hebdomadaire, d'un caractère essentiellement religieux, n'est plus une propriété particulière ; son titre d'ailleurs a été pris en ces derniers temps par d'autres écrivains et pour des objets divers. La société a donc tout droit d'en user. Pour le Saint-Siège et pour les catholiques, il suffit qu'elle réponde à la mission de faire connaître et aimer Rome et le Pape, de donner les nouvelles de la cour romaine, des congrégations, des instituts, de résumer le mouvement religieux, liturgique, académique, scientifique et artistique de la ville et de l'Italie.

Mais la société poursuit en même temps un dessein plus vaste : celui de fonder une agence télégraphique universelle, c'est-à-dire une agence libre, indépendante des gouvernements ; elle a déjà son personnel d'élite dans toutes les capitales, et tout fait espérer qu'elle surmontera les difficultés d'exécution. Nous attendrons le fonctionnement de l'agence pour faire ressortir son utilité et la mettre à profit. Contentons-nous d'affirmer qu'elle répondra au vœu si souvent exprimé par les catholiques dans leurs réunions et leurs comités.

Le Journal de Rome.

Le "Journal de Rome" dont l'Univers parle, a paru le 5 de Décembre. Nous nous empressons de faire part à nos lecteurs des quelques extraits suivants de ce grand journal catholique. Ils donnent une idée exacte de ce que l'on pense à Rome du rôle de la presse catholique et du point de vue auquel elle doit traiter les questions sociales.

Rome, 5 Décembre.

Le *Journal de Rome* vient combattre en faveur d'une cause qui est supérieure aux luttes individuelles et aux querelles particulières des nations.

Il vient défendre à Rome, capitale de l'univers chrétien, et dans la langue la plus universellement parlée de nos jours, la cause universelle par excellence, la cause catholique et l'indépendance de la Papauté.

C'est là sa raison d'être.

Rome a été le berceau de notre civilisation.

C'est de Rome que, grâce aux semences fécondes du Christianisme, sont parties les grandes idées de justice et de liberté qui ont refait le monde.

Aujourd'hui ces principes sont partout attaqués. A Rome même la civilisation chrétienne est menacée.

C'est à Rome que nous, nos collaborateurs, nos correspondants, nos souscripteurs, nos adhérents de tous les points du monde, nous allons prendre notre part dans la lutte en défendant les vrais intérêts des peuples.

Parmi ces intérêts il en est un qui prime tous les autres, c'est l'intérêt de la plus grande institution qui soit sur la terre, la Papauté. Cette institution touche à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'âme humaine : la conscience et la foi ; elle touche à tout ce qu'il y a de plus intime, de plus profond dans la vie des peuples : le droit et la civilisation.

Le *Journal de Rome* inaugure son œuvre avec le calme et la résolution que donne la certitude de remplir un grand devoir et la confiance dans l'avenir.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

(Du Journal de Rome, 6 Déc. 1881.)

LA LUTTE CONTRE L'ÉGLISE.

Toutes les fois qu'un Gouvernement prétend à un pouvoir excessif, l'histoire nous le montre occupé à asservir l'Eglise ou à l'écraser. Il y a là un symptôme caractéristique et qui ne trompe jamais. Qu'un César prétende sauvegarder la dignité de l'Etat, ou qu'un tribun prétende émanciper la liberté populaire, ce sont des prétextes différents qu'ils invoquent ; mais en réalité ils ne combattent l'Eglise que parce qu'elle est toujours et partout la gardienne de l'indépendance de l'âme humaine, la protectrice des droits et des intérêts populaires et la modératrice naturelle du pouvoir. Les despotes voient en elle la revendication vivante de la justice et du droit. Leur orgueilleuse tyrannie ne peut supporter cette autorité morale inflexible qui résiste à la faveur ainsi qu'à la violence.

On trouvera des époques où il a paru que tel souverain cherchait à confondre son autorité propre avec celle de l'Eglise pour que cette confusion fût profitable à de mauvais desseins : c'était là une forme et non la moins perfide d'une véritable tentative d'asservissement. Parfois aussi des factions populaires ont été amentées par des meneurs habiles et les populations trompées perdaient précisément leur liberté, alors qu'elles croyaient la conquérir contre l'Eglise.

De nos jours encore la lutte contre l'Eglise est un procédé employé par les ambitieux pour arriver au pouvoir, pour s'y maintenir, pour esquiver certaines responsabilités, pour détourner les esprits de certaines vérités embarrassantes. C'est un moyen commode qui com promet l'avenir d'un pays, mais ne fait courir immédiatement aucun danger à celui qui l'emploie. Or des politiques éphémères s'inquiètent peu du pays, point du tout de l'avenir. Il suffit à ces hommes de savoir qu'en dépit des sombres récits des romans dramatiques les bombes des nihilistes, le poignard des sectaires et les assassinats d'otages sont des moyens de vengeance dont l'Eglise ne saurait se servir. Bien plus, en ce moment, elle n'a aucun appui, aucune force matérielle pour se défendre ; on peut donc sans péril faire le brave contre elle. L'Eglise en un mot, pour nous servir d'une parole vulgaire a son dos que ce serait une sottise, quand on y trouve son intérêt, de se priver de frapper sur elle à coups redoublés.

Il y a cependant des hommes d'Etat qui, après avoir usé de ce procédé gouvernemental, semblent en avoir compris les fâcheuses conséquences et reviennent à une conduite plus équitable.

Ce ne sont point des politiques à courte vue que ceux qui montent cette sagesse. Il est fort probable qu'ils ont senti combien l'autorité morale de l'Eglise, tout en résistant quand leur pouvoir dépassait les bornes nécessaires, leur fournissait un merveilleux appui quand ils se renfermaient dans l'exercice légitime de l'autorité. En effet, le sens de la justice peut seul opérer cet accord entre les gouvernements et les peuples qui constitue le premier élément de la prospérité publique.

Et les gouvernements clairvoyants reconnaissant simplement que nulle autorité ne peut autant que celle de l'Eglise répandre le sens de la justice et en imprégner l'esprit public.

En Allemagne, déjà, nous voyons les hommes politiques revenir peu à peu à cette saine appréciation des choses. Le retour n'est peut-être pas complet ; mais la tendance à ce retour est évidente. Les dernières déclarations du Prince de Bismark sont très formelles sur ce point. Il y a des tendances satisfaisantes aussi en Angleterre et en Russie. En d'autres Etats, les sentiments professés à l'égard de l'Eglise sont plus ou moins favorables.

En France on voudrait, par un singulier mélange, faire croire à une certaine impartialité gouvernementale sans renoncer pourtant au procédé politique et aux avantages que l'on croit trouver dans la lutte contre l'Eglise. On veut soumettre le prêtre à toutes les obligations du citoyen, sans lui reconnaître tous les droits du citoyen. On dit que le prêtre doit être rigoureusement soumis à toutes les lois, même à celles auxquelles il échappait jusqu'ici en vertu de sa position exceptionnelle, et on dit en même temps qu'on abolira les lois dont il pouvait profiter.

On annonce, il est vrai, que l'on veut du moins provisoirement, respecter le concordat ; mais pour apprécier le concordat on prétend se placer sur le terrain même où le génie autoritaire du 1er consul qui allait devenir Napoléon I, maintenait son gouvernement victorieux, en face de l'abandon auquel l'Eglise était réduite.

Il est donc impossible d'admettre jusqu'à preuve contraire, ce mérite d'impartialité que l'on voudrait attribuer à la politique française. Sans s'effrayer outre mesure, ce qui ne servirait à rien, il faut attendre et juger, non sur les antécédents personnels, mais sur les actes positifs, le nouveau ministère.

Malheureusement de telles expériences peuvent être très douloureuses ; mais le plus souvent les nations, comme les individus, n'apprennent qu'à leurs dépens.

Le *Telegram* de New-York observe que la question d'augmenter matériellement la vitesse des steamers océaniques excite maintenant beaucoup d'intérêt dans le monde commercial. Nous devons au génie yankee les câbles atlantiques, la lumière électrique et les téléphones. Frère Jonathan se propose présentement de transporter les passagers d'Amérique en Europe dans l'espace de quatre et demie à cinq jours. Deux entreprises ont été lancées pour construire aux Etats-Unis sur un plan entièrement nouveau, des steamers océaniques rapides qui seront au *Servia* et au *Coptic* ce que les trains express de chemin de fer sont aux coches de la poste.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 2 JANVIER 1882.

A raison du Congrès du jour de l'An que nous donnons à nos employés et de la fête des Rois, le Journal ne paraîtra que lundi prochain.

Le nouvel An.

Nous entrons dans une nouvelle année. Comme toujours à pareille époque, la population est en réjouissance. Ceux qui ont le bonheur de conserver leurs parents, courent se jeter à leurs pieds pour obtenir d'eux la bénédiction que les patriarches donnaient autrefois à leurs enfants. Belle et pieuse coutume que les Canadiens conservent encore religieusement parmi le trésor des précieuses traditions de leurs nobles et vertueux ancêtres.

Les parents, les proches, les amis se visitent et se font mille souhaits de bonheur et de prospérité. C'est aussi et surtout la fête des petits enfants qui, ignorant les soucis de la vie, s'abandonnent aux transports des joies pures que leur causent les présents du nouvel An, et jouissent d'un bonheur qui rayonne dans tout l'intérieur du foyer domestique.

Cette journée est pour nous, canadiens-français, ce qu'est le jour de Noël pour les italiens, les allemands et nos concitoyens les anglais : c'est un jour de fête par excellence, jour aussi joyeux que celui de l'arrivée des voyageurs dans le port après une longue et périlleuse traversée. Ce n'est pas que nous soyons encore arrivés au terme du voyage, mais on éprouve la satisfaction d'avoir franchi une étape. Ce qu'il nous reste de chemin à parcourir, nous ne le savons pas ; nous ne pouvons pas même prévoir les difficultés et les épreuves qui nous sont réservées. L'horizon s'étend devant nous embellissant la route par des aspects auxquels le désir du bonheur sait toujours attacher des charmes, et nous nous laissons aller volontiers à l'espérance.

Ne demandons pas aujourd'hui à l'expérience ses sévères enseignements sur le passé, mais faisons plutôt des vœux ardents au ciel pour que des jours meilleurs nous soient réservés.

Aussi, nous nous contenterons de répéter à nos lecteurs les paroles que l'on se dit dans toutes les familles, paroles qui renferment tous les bons souhaits et qui sont une formule sacrée qui nous vient de nos pères et que nous devons toujours tenir en grand honneur : —

« Bonne et heureuse année ; toute sorte de bonnes prospérités et le paradis à la fin de nos jours. »

La presse en continuant d'exprimer son opinion sur la vente du chemin de fer du Nord, fait ressortir deux faits :

Le premier, c'est qu'en général, on préfère de beaucoup que le gouvernement ne se désaisisse de cette grande propriété que dans le cas de nécessité financière absolue. Le deuxième, c'est que dans le cas de pareille nécessité, l'administration doit prendre le temps et les moyens de connaître toutes les offres qui peuvent lui être faites, exiger toutes les garanties possibles non seulement sous le rapport de la sécurité du capital, mais aussi sous le rapport des avantages commerciaux.

En somme cette affaire de la vente du chemin de fer du Nord est excessivement grave et doit être entourée de toutes les précautions que la prudence et l'intelligence des grands intérêts de la province doivent inspirer, et c'est le devoir de nos hommes publics de n'en négliger aucune.

FAUSSE NOUVELLE.

On lit dans le *Canadien* :

Il y a quelques semaines Mgr l'Archevêque, au lendemain de la publication, par le *Canadien*, d'une dépêche de Rome, a écrit à la presse de Québec pour lui enjoindre de ne publier, sur les questions qui se discutent devant le St-Siège, d'autres renseignements que ceux que Sa Grandeur elle-même nous transmettrait.

Nous nous sommes scrupuleusement conformé à cet ordre. Et nous sommes bien déterminé à nous y soumettre dans l'avenir.

Mais nous ne laisserons pas mettre en circulation par notre confrère de l'*Electeur*, sans les démentir, des nouvelles de Rome que nous savons fausses.

Nous affirmons donc tenir de la meilleure autorité que Sa Sainteté Léon XIII a reçu, en audience privée, Mgr l'évêque des Trois-Rivières et lui a témoigné la plus extrême bienveillance.

Tous les autres dîres de notre confrère au sujet des affaires de Rome, sont aussi dénués de fondement que ceux de la *Tribune*.

La presse libérale a évidemment le mot d'ordre pour détruire l'autorité et le respect dus au St-Siège.

M. Sénécal a fait lundi, en cour, à Montréal, une déclaration qu'il a payé \$1500 à M. Archambault, avocat ; cet argent devait être distribué entre la presse libérale afin d'avoir son appui pour l'adoption du bill du Tunnel.

A propos de notre chemin de fer provincial.

On lit dans le *Monde* :

Nous croyons savoir qu'il est sérieusement question en ce moment, dans les cercles officiels, de la vente du chemin de fer de Q. M. O. et O. avec ses embranchements. Nous ne connaissons point l'abaisse exacte sur laquelle roulent les négociations ; mais nous pensons qu'il serait bon de suivre le mode ci-dessous.

D'abord, nous admettons, par hypothèse, que cette vente doit se faire parce que l'intérêt bien entendu de la province l'exige. Mais il ne faut pas oublier que cette nécessité devra être prouvée clairement par le ministère devant les chambres, plus qu'il n'a été possible ou opportun de le faire d'une manière officielle dans les récentes élections générales. Il n'y a pas à se le dissimuler, plus d'un député ne consentira qu'à cette condition à la vente projetée.

Cela étant entendu, il convient, en second lieu, de retirer le plus possible de cette vente, si elle doit se faire et d'éviter tout reproche de favoritisme indu et contraire à l'intérêt public. Or, le plus sûr moyen d'obtenir ce double résultat, nous semble être le suivant : fixer publiquement et officiellement le minimum du prix de vente, puis laisser les capitalistes qui désiraient acquérir ce chemin, se faire concurrence et offrir des prix différents.

Naturellement, à part la question du prix, il y a encore celle des garanties pour l'exploitation du chemin, à considérer, et elle a bien son importance aussi.

Le gouvernement ne doit laisser à ses adversaires aucun semblant de raison de lui reprocher d'avoir favorisé une combinaison plutôt qu'une également recommandable, ni de se'être engagé trop tôt à accepter certaines offres. Autrement, lorsque la question serait posée devant les chambres, si des capitalistes sérieux venaient faire des propositions plus avantageuses à la province que celles dont le ministère serait obligé de demander l'acceptation, en s'appuyant sur le fait qu'il n'aurait pas été fait d'offres par la voie de la publicité officielle, la position deviendrait alors assez embarrassante. C'est le danger qu'il s'agit d'éviter, tout en pourvoyant le plus prudemment possible à la sauvegarde de l'intérêt de la province.

C'est dans ce but que nous avons cru devoir faire les courtes remarques qui précèdent.

Le Banquet des Pauvres.

Les Dames Charitables de cette ville donnaient, mercredi dernier, leur Banquet annuel aux pauvres de l'Asile de la Providence.

On eût dit que les éléments étaient conjurés pour empêcher les dames d'assister à ce banquet préparé par leur inépuisable charité : un traitre verglas couvrait les trottoirs, et, juste à l'heure du repas, la pluie commença à tomber par torrents. Mais rien n'y put faire ; et dix-neuf des premières dames de la ville, pour servir de leurs mains leurs bien-aimés pauvres, étaient fidèlement rendues à leur poste à une heure et demie de l'après-midi.

Il y avait vraiment banquet ; et si je connaissais un peu les termes de l'art culinaire, je surprendrais le public en lui donnant le menu de ce repas.

Monsieur l'Administrateur Chs. Ol. Caron, accompagné de plusieurs prêtres de la ville, bénit solennellement la table ; il y eut un petit compliment dit avec une grâce parfaite, par l'une des orphelines, il y eut une réponse bien délicate et bien appropriée, par M. l'Administrateur, puis soixante-neuf pauvres se mirent en devoir de profiter des dons que la charité avait rassemblés pour eux en si prodigieuse abondance.

Les dames servirent les tables avec cette délicatesse qui leur est particulière, et avec ce dévouement qu'une chrétienne doit mettre à servir les pauvres de Jésus-Christ.

Il était beau de voir ces vieillards, ces infirmes, ces orphelins, tous en si bonne tenue, réunis autour d'une même table, et servis par les mains de la richesse et de la charité.

Le repas se termina vers trois heures. Les orphelines chantèrent alors, jouèrent même de petites pièces pour amuser leurs bienfaitrices, qui ne purent se décider à les quitter que vers cinq heures.

La Charité.

La charité, à l'approche du nouvel an recommence ses merveilles.

Un des riches marchands de cette ville, que la Providence connaît depuis longtemps, est allé, cette année encore, répandre les trésors de sa main bienfaisante dans l'Asile des Pauvres et des Orphelins. Un autre citoyen, connu aussi par sa charité, a fait d'autres largesses en faveur des pauvres ; car la main de Dieu est *diverse* dans ses dons. Plusieurs autres personnes ont fait, à leur tour, des aumônes généreuses selon leurs moyens ou selon le penchant de leur cœur. Tous ont acquis la vive reconnaissance des Sœurs de la Charité et des pauvres qu'elles soutiennent.

Il faut bien que la charité soit grande, puisque les Sœurs de la Charité ne possèdent que leur maison, et sont obligées de nourrir et de vêtir une centaine de personnes, sans compter les frais d'entretien de leur Oratoire public. Mais la Provi-

dence est un fonds qui ne manque jamais, et tout annonce que les orphelins, les infirmes et les vieillards trouveront, cette année encore, le vêtement et la nourriture sous le toit béni qui les a généreusement abrités.

UN AMI DES PAUVRES.

ACTUALITES.

Sir Hector Langevin doit retourner demain à Ottawa.

Il se confirme que sir Hugh Allan a fait des offres au gouvernement pour le chemin de fer du Nord.

On annonce la mort, à l'âge de 82 ans, de M. Chs. T. Palsgrave, bien connu dans le monde de la presse.

La superficie du Canada, d'après le rapport du ministre de l'intérieur, se répartit comme suit :

Ontario, 109,480, milles carrés ; Québec 127,435 ; Nouveau-Brunswick, 37,322 ; Nouvelle-Ecosse, 21,731 ; Ile du Prince-Edouard, 2,134 ; Manitoba, 150,000 ; Colombie Anglaise, y compris Vancouver et les autres îles, 395,384 ; territoire du Nord-Ouest, 1,263,900 ; district de Keewatin, 309,077 ; îles dans l'Océan Arctique, 311,708 ; îles dans la Baie d'Hudson 24,400, Total, 3,461,542 milles carrés.

Le Crédit-foncier franco-canadien a prêté à cet effet, et le nombre en augmentera.

Les opérations, dit la *Minerve*, vont continuer, et nous pouvons dire avec satisfaction que si les circonstances actuelles du marché monétaire français, ne peuvent pas être prises en France, elles trouveront, au moins en grande partie, un marché en Canada.

Déjà plusieurs demandes ont été faites à cet effet, et le nombre en augmentera.

Le bureau canadien a généreusement consenti à une réduction considérable dans les frais d'administration, pour faire face à la crise qui se produit en Europe, et qui affecte la plupart des actionnaires.

Nous sommes en position de croire que le Crédit-foncier, malgré les difficultés ou les embarras temporaires qui ont jeté un froid dans les opérations actuelles, n'est pas du tout en train de fermer ses bureaux, comme quelques personnes mal disposées ont paru le croire où le faire croire.

Les pauvres

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge. RACINE.

L'époque des fêtes n'est pas un temps de réjouissances pour tout le monde.

Pendant que des favorisés du sort consacrent leurs derniers jours d'une année qui s'en va et les premiers de celle qui commence à la jouissance des biens que la fortune leur a prodigués, il y a bien des malheureux qui sont sans pain dans des tendis sans feu et qui blasphèment peut-être la Providence, que les riches ne songent pas même à remercier. C'est dans ces jours surtout que le pauvre, comparant son état à celui du riche dont on le dit frère, se retire dans le fond de son cœur et fait les réflexions incendiaires auxquelles les fortes têtes du socialisme ont donné un corps et qui ont bouleversé le monde à différentes époques, depuis le commencement du siècle, et grondent encore sourdement partout. Cette année plus que jamais peut-être, il incombe un devoir sérieux à ceux dont les fortunes n'ont pas été ébranlées et à ceux que la période de crise que nous traversons a laissés dans un état d'aisance relative. Le nombre des pauvres a augmenté dans des proportions immenses. Il faut que la charité soit, parmi nous, à la hauteur de la situation. Que les riches se rappellent que les biens de la fortune ne leur ont pas été donnés pour qu'ils en jouissent avec égoïsme. Qu'ils songent qu'ils n'avaient pas plus que leurs frères droit à ces faveurs du sort, et qu'ils ne s'en peuvent montrer dignes qu'en soulageant à propos ceux que la providence semble avoir oubliés dans la distribution des dons qu'elle a faits à l'humanité.

Qu'il est doux le plaisir qu'éprouve celui qui donne au pauvre, et que malheureux sont ceux qui ne l'ont jamais goûté ! Qu'il est doux de soulager ceux que des malheurs précoces ont privés de toute jouissance et de consoler ceux que des revers subits ont plongés du sommet de la fortune ou du faite moins élevé de l'aisance dans les bas fonds de la misère ! Et ceux-là sont nombreux, cette année. Ce sont les pauvres *honteux*. Plus difficiles à secourir que les autres, parce qu'on s'expose à froisser de grandes susceptibilités, ils souffrent plus de leur état que ceux qui y sont habitués depuis longtemps ou qui n'en ont jamais connu d'autre. Il faut user avec eux de ménagement et de délicatesse et se rappeler le vers du poète :

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Nous connaissons l'esprit de charité qui anime nos concitoyens et nous savons que ce que nous écrivons ici est quasi superflu. Mais nous aurions cru manquer au plus important de nos devoirs si nous n'avions pas rappelé à la mémoire des riches l'existence de la classe pauvre dont la crise monétaire a tant grossi les rangs.

Il sont peu nombreux parmi nous, mais il y en a de ces riches qui prennent leurs habits de fête lorsqu'on dit que les pauvres sont sans vêtements et qui disent : *jouissons* lorsqu'on leur rappelle que

le pauvre souffre. Ils sont peu nombreux mais il y en a parmi nous des riches qui s'enivrent et regorgent de mets lorsque le pauvre meurt de faim et de privations à leur porte. Il y en a qui chantent pour étouffer les cris de ceux qui pleurent et empêcher leurs gémissements de parvenir jusqu'à leurs oreilles. Nous voulons leur dire à ceux-là, que le compte qu'ils auront à rendre des richesses dont ils se montrent indignes sera terrible, et que les souffrances du pauvre ne seront pas d'un poids léger dans la balance où sera pesé ce qu'ils auront fait.

Terminons par ces lignes d'un profond penseur et d'un grand écrivain : " Je ne sais pas, Seigneur, et personne peut me dire, ce que je dois donner à vos pauvres. Mais ce que je sais, c'est que dans le précepte de la charité est renfermée toute la loi ; c'est que si j'étais indigent, si je n'avais pas un morceau de pain à donner à mes enfants mourant de faim j'implorerais en leur faveur le ciel et la terre, et je fatiguerais les riches de mes plaintes et de mes supplications. "

Ne vous endettez pas.

Un écrivain américain d'une grande expérience, le distingué rédacteur du *Massachusetts Ploughman*, donne ce sage conseil dont chacun peut prendre sa part et tirer profit :

" La moitié de l'inquiétude, l'ennui et du trouble que l'homme endure dans le monde, provient de ce qu'il se met dans les dettes. On dirait que certaines personnes sont nées pour acheter et s'engager outre mesure, aussi longtemps qu'elles ne sont pas tenues de payer comptant. Donnez-leur une occasion d'acheter à crédit, et la question du paiement ne les embarrasse aucunement. Mais qu'elle moisson de troubles récolte celui qui sème des dettes ! Combien de chevelures sont blanchies et de vies abrégées, que de suicides et de meurtres sont provoqués par les dettes ! Et, cependant, comme il est facile d'éviter ce terrible monstre ! Tout jeune homme devrait, au commencement de sa carrière, se faire une règle sévère de ne jamais s'endetter pour aucune raison. N'achetez rien à moins d'avoir l'argent nécessaire pour payer. Ne faites pas attention à " l'occasion favorable, " à " la chance rare, " au " bon marché, " etc. : ce sont autant de pièges destinés à faire des victimes. Si vous voyez quelque chose qui vous plaise, commencez par regarder à votre bourse et trouvez-y votre décision. Payez toujours au fur et à mesure. Si vous manquez d'argent, restreignez vos besoins en conséquence. "

NOUVELLES LOCALES.

Les délégués français présidés par le général Boulanger et accompagné par l'hon. Chapleau et le colonel Ouimet sont arrêtés un instant en cette ville jeudi dernier, en route pour Québec. Son Honneur le Maire, M. Dumoulin accompagné d'un certain nombre des principaux citoyens sont allés les rencontrer à la gare pour les saluer au nom de la cité des Trois-Rivières.

M. Dumoulin présente une adresse de cordiale bienvenue et de sympathies au chef de la délégation, M. le général Boulanger qui répondit en termes très délicats et très élogieux, exprimant surtout le vif regret de ne pouvoir prolonger son séjour au Canada où il rencontre partout un si fraternel accueil.

Après avoir passé quelque temps à s'entretenir avec Son Honneur et les autres citoyens de la cité, les délégués reprit le train pour Québec, laissant un très agréable souvenir de leur passage.

Voici les noms des délégués :

- M. Boulanger général de brigade chef de la mission militaire ;
- M. Bossan, colonel de dragons ;
- M. Bureaux de Pusy, chef de bataillon du génie, attaché au ministère de la guerre.
- M. le baron Henri d'Aboville, capitaine d'infanterie ;
- M. le comte d'Aboville ;
- M. Gaston de Sahune ;
- M. le vicomte Noailles ;
- M. de Gouvello.

" M. Boulanger est le commandant de la 14ème brigade de cavalerie, en garnison à Valence, et représentant à Yorktown le ministère de la guerre. C'est un officier qui s'est couvert de gloire pendant la guerre franco-prussienne de 1870.

" Tous les autres officiers qui forment partie de cette délégation se sont distingués sur le champ de bataille et descendent d'illustres familles françaises.

" La famille de Noailles, que représente M. le vicomte de Noailles, est une des plus nobles et des plus anciennes de France. Elle remonte au temps de la dynastie carlo-vingienne, et son nom est inscrit à chacune des pages de l'histoire de France. Elle s'est signalée dès l'origine dans les fastes militaires et elle a figuré dès le seizième siècle dans la diplomatie. Elle a produit des hommes éminents dans l'Eglise, plusieurs cardinaux et archevêques. Elle compte aussi des maréchaux des armées, des généraux, etc. Les ducs de Noailles étaient pairs de France.

" M. le vicomte de Noailles est le descendant du maréchal Philippe de Noailles, duc de Mouchy, défenseur de Louis XVI, guillotiné en 1794. Il est l'arrière-petit-fils de Louis-Marie de Noailles, qui prit part à l'expédition française aux États-Unis en 1775.

" Son grand-père, le duc Paul de

Noailles, pair de France sous la restauration et la monarchie de juillet, était membre de l'Académie, où il avait succédé à Châteaubriand. C'était un écrivain et historien de renom. "

Vendredi soir a eu lieu la soirée dramatique de la société Ste-Cécile. Il y avait un auditoire nombreux. Le drame intitulé *l'Homme de la forêt noire* qui était la pièce de résistance a été très bien joué et a fort intéressé l'auditoire.

La partie musicale a été tout à fait à la hauteur de la partie dramatique.

Mademoiselle Morrison-Fiset a chanté avec la perfection classique qu'on lui connaît ; Mademoiselle Florette Genest a été très admirée pour la douceur, la souplesse et la pureté de sa voix ; M. F. X Rivard et Rousseau ont aussi été très applaudis. L'orchestre a fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Bref la soirée a été des plus agréables.

Samedi dernier, M. Dorais a déposé au Greffe de cette ville sa pétition contre l'élection de M. Houde. Les motifs allégués sont la corruption et l'illégalité de certaines listes électorales.

M. Dorais ne demande pas le mandat.

M. l'Echevin Vanasse a fait, à l'occasion du Jour de l'An, une abondante distribution de vivres aux pauvres du quartier Notre-Dame qui lui ont témoigné leurs plus vifs sentiments de reconnaissance pour cette délicate et généreuse action.

M. Boxer, caissier de la Banque Union de cette ville est transféré à Winnipeg dans les intérêts de l'institution qui établit une importante succursale au Manitoba.

Il est remplacé ici par M. Henshaw de Québec.

Nos sincères remerciements à notre excellent concitoyen M. P. A. Gravel, Marchand de cigares et Manufacturier, pour l'envoi d'une superbe boîte de cigares canadiens à l'occasion de la nouvelle année.

Ces cigares que M. Gravel fabrique à son établissement sont d'un goût exquis et supérieurs par leur arôme à nombre de fines variétés étrangères. Cette fabrication va sans doute rehausser beaucoup la réputation déjà excellente de notre tabac canadien.

Nous apprenons qu'un jeune homme du nom de Alfred Panneton, fils de M. Odilon Panneton, huissier s'est horriblement brûlé les jambes avec de la fonte en ébullition. Il était employé à la fonderie de M. Remillard et s'est renversé sur les jambes un vase rempli de fonte sortant du fourneau. On craint que cette blessure ait des suites graves.

Depuis deux ou trois jours il se prend du *petit poisson* en abondance dans le St Maurice. On espère que la pêche sera fructueuse vu qu'elle commence si bien.

Après quinze jours de pluie et de temps doux, nous avons eu un peu de neige samedi.

Des billets contrefaits de la banque Dominion sont en circulation. Pour peu qu'on y fasse attention il est assez facile de s'en apercevoir à la gravure représentant Jacques-Cartier, laquelle est loin d'être aussi nette et aussi bien exécutée dans l'imitation que dans l'original ; la signature de M. Dinkinson n'est pas non plus très-bien réussie ainsi que la nuance et l'exécution générale du dessin.

JURISPRUDENCE.

COUR DE CIRCUIT

Martel vs. Dontigny ; Panneton vs. Mahen — ces deux causes sont identiques.

Il s'agit en cette affaire d'un billet promissoire consenti par le défendeur à la *Métropolitaine, Société Mutuelle de Bienfaisance* comme paiement partiel du prix d'entrée et d'un certificat de membre de la dite *Société Mutuelle de Bienfaisance*. Le billet a été transporté après son échéance et le défendeur peut plaider, à l'encontre du porteur tout ce qu'il pourrait plaider contre la *Métropolitaine*.

Le défendeur résiste à l'action et refuse de payer le billet, parce qu'il aurait été consenti sans considération ; parce que la *Métropolitaine* est une compagnie d'assurance sur la vie qui se déguise sous le nom de *Société Mutuelle de Bienfaisance* ; que le certificat de membre qu'elle a donné au défendeur n'est rien autre chose qu'une police d'assurance ; que la prétendue transaction qui sert de base au billet est nulle et annulable, attendu que la dite société ou compagnie, ne peut faire une transaction de la nature d'une assurance sur la vie, sans avoir au préalable obtenu un permis du gouvernement et qu'elle n'a jamais eu tel permis.

Le demandeur invoque le ch. 71 des S. R. C. en faveur des associations charitables, philanthropiques et prétend que la *Métropolitaine* est incorporée en vertu de ce Statut et qu'elle n'a pas besoin d'un permis de l'autorité fédérale.

Ces deux causes ont été plaidées devant l'honorable juge Bourgeois au terme de septembre, et après les avoir gardées en délibéré pendant plusieurs semaines, l'honorable juge a maintenu la défense du défendeur. Voici l'analyse imparfaite des raisons données par l'honorable juge le 10 novembre en rendant jugement : Toute la question est de savoir si la

convention qui sert de base au billet en cette cause est une convention qui est de la compétence d'une association formée sous le ch. 71 de S. R. C. La Métropolitaine peut être une association régulièrement constituée sous le ch. 71, sans pour cela avoir le pouvoir de faire des conventions de la nature de celle qui est alléguée.

Le ch. 71 a pour objet évident de favoriser les associations formées dans un but de charité, de philanthropie et de secours mutuels.

La Métropolitaine s'intitule *société mutuelle de bienfaisance*, mais on ne peut découvrir où se trouve la mutualité. Les membres ne peuvent exercer aucune réclamation contre la société, quand même ils seraient malades, infirmes ou brisés par la vieillesse. Il n'y a de réclamation contre la société qu'en cas de mort. Et dans ce dernier cas, la somme est-elle destinée à la veuve ou aux orphelins? Pas du tout. La constitution dit que la réclamation sera payée aux *héritiers légitimes*.

Quelle est cette réclamation? Une piastre par chaque membre de la même classe; ni plus ni moins, la règle est égale pour tous.

Ainsi, à chaque membre qui décède, tous les membres sont tenus de payer une piastre. Mais ce n'est pas la seule contribution. Pour être admis membre, il faut subir l'examen d'un médecin, absolument suivant les formules des assurances sur la vie; il faut répondre à toutes les questions ordinaires sur la santé des parents et payer une prime qui varie, suivant l'âge, de \$15 à \$40. De plus, les membres sont tenus de payer par année, une contribution supplémentaire qui varie, suivant l'âge, de \$2 à \$7.50. *pour payer les salaires et défrayer les autres dépenses de la société.*

Où est la mutualité? Quoiqu'il arrive à l'un des membres il ne peut espérer aucun secours, aucune faveur durant sa vie, et, après sa mort, ses héritiers légitimes, c'est-à-dire ses représentants légaux, recevront le montant dû. On a toujours considéré qu'il était de l'essence des sociétés de secours mutuels de venir en aide à leurs membres lorsqu'ils sont malades, infirmes ou trop vieux pour travailler. Voir Daloz Rep. Jur. associations de secours mutuels.

Y a-t-il entre la Métropolitaine et ses membres un contrat de bienfaisance? Non, car le contrat de bienfaisance est essentiellement un contrat gratuit 5 Pothier Bugnet p. 1. C. N. 1505. Ici, il n'y a rien de gratuit. Il n'y a pas un semblant de fraternité ou de secours mutuels. Il y a spéculation de la part de ceux qui assurent et qui s'assurent, mais il n'y a aucun des éléments auxquels on reconnaît un lien de confraternité entre les membres d'une même société.

Le statut fédéral, 40 Vict. ch. 42 contient à ce sujet une prohibition bien formelle:

"Sect. 2. Il ne sera loisible à aucune compagnie d'assurance d'émettre aucune police d'assurance sur la vie, ni d'accorder aucune annuité sur des vies, ni de recevoir aucune prime, ni de faire aucune opération d'assurance sur la vie, en Canada, ni d'intenter ou maintenir aucune poursuite, action ou procédure en loi ou en équité, ni de produire aucune réclamation dans les cas de faillite se rattachant à ces affaires, sans avoir préalablement obtenu (tel que ci-après prescrit) un permis du ministre des finances l'autorisant à poursuivre ces opérations en Canada...."

Qu'est-ce qu'une compagnie d'assurance d'après ce statut? La réponse se trouve au second paragraphe de la première section.

"Compagnie" signifie et comprend toute corporation et toute société ou association, incorporée ou non incorporée et toute raison sociale, poursuivant des opérations d'assurance autres que celle de l'assurance maritime seulement."

Le billet qui fait la base de l'action ayant été consenti en faveur de la Métropolitaine pour une convention de la nature d'une opération d'assurance sur la vie, que la compagnie ait préalablement obtenu un permis du ministre des finances, la Métropolitaine non plus que son pré-nom, ne peut recouvrer du défendeur le montant de ce billet. Après une étude des règlements de la société produits en cette cause, ma conviction est que l'opération n'est pas une affaire de secours mutuels, mais une affaire d'assurance sur la vie dont le seul bénéfice possible est pour les héritiers légaux.

Nous devons constater qu'il y a erreur dans le résumé que nous avons publié de la décision de Major contre la Corporation des Trois-Rivières.

La question sur laquelle portait le jugement de la Cour inférieure n'avait aucun rapport à la constitutionnalité de l'acte de Québec.

Le règlement en vertu duquel la poursuite était faite avait été passé en vertu de l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières de 1857 c'est-à-dire dix ans avant la confédération.

Il n'y avait donc aucune question de conflit entre le pouvoir de la législature de Québec et la législature fédérale.

Dans cette cause il s'agissait simplement de savoir si le défendeur Major qui était venu aux Trois-Rivières vendre des marchandises sur échantillons était aux termes du règlement de la Corporation un colporteur et petit marchand.

Le Calendrier du Diocèse pour l'année 1882

Nous avons transporté la propriété du calendrier de Diocèse pour l'année 1882 à MM. Carufel & Ayotte, libraires de cette ville qui seuls sont chargés d'en faire la vente. Toute commande devra leur être adressée en conséquence.

Le prix de la douzaine est de 30 cents.

VENTE DE STOCK.

MM. Lussier & Cie, grands marchands de chaussures de cette ville ont décidé de fermer leur magasin de cette ville pour ne s'occuper que de leur maison principale à Montréal.

En conséquence tout leur stock de chaussures est actuellement en vente au prix coutant et leur magasin est à louer.

Les acheteurs ne manqueront pas de profiter de cette excellente occasion pour aller visiter les articles et faire des achats à bas prix.

UNE BONNE CHOSE.

Le sirop allemand est une prescription particulière du Dr. A. Boches, célèbre Médecin Allemand, et est reconnu comme une des plus précieuses découvertes médicales. Il guérit rapidement les rhumes, les dérangements et les congestions du système respiratoire les plus graves parce qu'il enlève la cause de la maladie et laisse l'organe dans une condition de force et de santé. Ce n'est pas un remède expérimental; il a subi l'expérience du temps, réussissant dans chaque cas, ce qui est confirmé par l'augmentation rapide de la vente à chaque saison. Il s'en vend deux millions de bouteilles chaque année. Décrivez-vous des médicaments du même nom, introduits dernièrement. Le sirop allemand de Boches a été répandu aux Etats-Unis en 1868, et est maintenant en vente dans chaque ville et village du monde civilisé. Trois doses guérissent tout rhume ordinaire quelconque à 75 cents. Bouteille échantillon, 10 cents.

Electricité!

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.

Valant dix fois son pesant en or.—La douleur ne peut durer quand on en fait usage.

C'est la médecine la meilleure march qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit positivement la catarrhe, l'asthme, et le croup. Une valeur de cinquante centimes a guéri le torticolis, des tumeurs, le rhumatisme, la névralgie, la contraction des muscles, la rigidité des jointures, les difficultés de l'épine dorsale, et les douleurs et le mal dans aucune partie du corps, quel qu'en soit le siège et quelle qu'en soit la cause, elle fera toujours du bien. Une valeur de vingt-cinq centimes a guéri de mauvais cas de dysenterie chronique et le sang.

Une cuillerée à thé guérit la coïque en 15 minutes. Elle guérira tous les cas d'hémorrhoides qu'ils est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration à la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds glacés, les cors, les ulcères et les vésicules, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou la bête.

Défiez-vous des imitations. Demandez l'huile électrique du Dr. Thomas. Assurez-vous qu'il porte la signature de N. S. Thomas sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop et Lyman sont soufflés dans le vers de la bouteille et n'en n'en prenez pas d'autres.

En vente chez tous les vendeurs de médecine: Prix 25 cents.

N. S. THOMAS, PHARM., N. Y.
ET NORTHROP & LYMAN, Newcastle, Ont.
Soleils Agents pour la province.
NOTE.—Electricité—Cholsie et Electricité.

Rien de moins que les incontestables bienfaits répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la **alsopareille d'Ayer.**

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète de **Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Humeurs, des Pustules, des Eruptions, des Maladies de l'Epiderme**, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La **Salsopareille d'Ayer** n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les âges souffrants.

Préparé par le **Dr. J. C. Ayer & Cie, Lowell, Mass., E. U.** chimistes pratiques et analystes.

En vente chez tous les Pharmaciens.
Hoerner & Williams
Agents Three-Rivers

FLEURS D'AOUT DE GREEN.

L'immense vente et la grande popularité des Fleurs d'Aout de Green dans toutes les villes, et villages du monde civilisé, ont engagé beaucoup d'imitateurs à adopter les mêmes noms, espérant recueillir de profits pour eux-mêmes au dépens des malades. Cette médecine a fait son apparition en 1868, et quand à ses effets pour la cure de la Dyspepsie, des maladies du foie et de leur effets tels que les acidités de l'estomac, les maux de tête, les indigestions, les palpitations du cœur, le vertige etc etc, il n'a jamais failli à notre connaissance. Trois doses soulagent un cas de Dyspepsie quelconque. Deux millions de bouteilles ont été vendus l'année dernière. Prix: 75 cents; bouteille échantillon, 10 cents.

CORPORATION DE LA CITE Des Trois-Rivières.

Avis est par le présent donné que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes et autres créances; pour lui permettre de favoriser l'établissement, dans la dite cité, d'industries ou manufactures par l'octroi de baux, au le exemption de taxes, et pour d'autres fins.

HÔTEL-DE-VILLE
Trois-Rivières, 28 Décembre 1881.

J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

A **Sieur Olivier Lacroix, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame de la Visitation on de Champlain et actuellement absent de la Province de Québec.**

AVIS vous est donné par les présentes que les créances que les personnes ci-après nommées, savoir: Nazaire Gagnon, Ecuyer, marchand, Dame Anastasie Carpentier, veuve de feu Edouard Alphonse Thibodeau, Dame Adeline Carignan, veuve de feu Godfroid Clermont, tous trois demeurant en la dite paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, Messieurs Hyacinthe Cossette, cultivateur, Toussaint Toupin, cultivateur, tous deux de la paroisse de Ste Marie Magdeleine du Cap de la Magdeleine, Dame Domitille Lahaye, veuve de feu Thiborce Delorme, son second époux, demeurant en la paroisse de Ste-Anne de la Perle, possédaient contre vous en vertu des titres ci-après décrits savoir:

Premièrement, le dit Nazaire Gagnon, Ecuyer, par et en vertu d'un acte d'obligation à lui consenti par vous et passé devant Mre J. E. Marchand, Ecuyer, Notaire Public, en date du premier Juillet mil huit cent soixante et seize.

Secondement, la dite Dame Anastasie Carpentier, comme légataire universelle du dit feu Edouard Alphonse Thibodeau, son époux, par et en vertu de son testament solennel reçu devant Mre Robert Trudel, Ecuyer, Notaire Public, et témoins, en date du dix novembre mil huit cent soixante et quatorze, savoir: 10 par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par feu Joseph Lacroix, votre père et donateur universel, en faveur du dit feu Edouard Alphonse Thibodeau et passé devant Mre A. J. Martineau, Ecuyer, Notaire Public, et témoins, en date du dix novembre mil huit cent soixante et dix, 20 par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par vous en faveur de la dite Dame veuve Edouard Alphonse Thibodeau, et passé devant Mre J. E. Marchand, Ecuyer, Notaire Public, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante et dix-huit.

Troisièmement, la dite Dame Adeline Carignan, comme légataire universelle du dit feu Godfroid Clermont, son époux, suivant son testament solennel, passé devant Mre J. E. Marchand, Ecuyer, Notaire Public, et témoins, le treize juin mil huit cent soixante et seize, par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par le dit feu Joseph Lacroix, votre père et donateur universel, en faveur du dit feu Godfroid Clermont, et passé devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuyer, Notaire Public, et témoins, le quatre août mil huit cent soixante et dix.

Quatrièmement, le dit Hyacinthe Cossette, par et en vertu d'un acte d'obligation à lui consenti par vous et passé devant Mre P. O. Gullot, Ecuyer, Notaire Public, le deux mars mil huit cent soixante-dix-sept.

Cinquièmement, le dit Toussaint Toupin, par et en vertu d'un acte de Renouvellement consenti en sa faveur par vous et passé devant Mre F. Lotinville, Ecuyer, Notaire Public, le vingt-six septembre mil huit cent soixante-dix-huit.

Sixièmement, la dite Dame Domitille Lahaye, veuve de feu Thiborce Delorme, tant en son nom personnel que comme légataire Usufruitière de feu Colbert Félix, son premier époux, suivant le testament solennel de ce dernier reçu devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuyer, Notaire Public, et témoins, le vingt-huit août mil huit cent soixante et huit, par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par le dit feu Joseph Lacroix, votre père et donateur universel, en faveur du dit feu Colbert Félix, et passé devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuyer, Notaire Public, et témoins, le vingt-huit août mil huit cent soixante et huit.

Ont été vendus et transportés par les Sieurs et Dames Créanciers, ci-dessus nommés, à Sieur Ernest Clermont, cultivateur, garçon majeur, demeurant dans la dite paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, par et en vertu d'un acte de Transport fait et passé devant le dit Mre J. E. Marchand, Ecuyer, Notaire Public, en date du trente et un avril, mil huit cent quatre-vingt-un, et dont copie a été enregistrée au Bureau d'enregistrement du comté de Champlain sous le No. 20625 du Rég. B. Vol. 30, page 652, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-un.

J. E. MARCHAND, N. P.
Notre-Dame de la Visitation de Champlain, Déc. 1881.

Public Notice.

Is hereby given that application shall be made by the Louiseville Aqueduct Company to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to ratify and confirm the by law passed by the Municipality of Louiseville by which an exclusive privilege for fifty years was granted to the said Company.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for the Applicants,
Montreal, 9th December 1881.—51 1/2 p.

Servante demandée.

M. Bennet, de la Société Bennet & Cie, Montréal, a besoin d'une bonne servante sachant bien faire la cuisine. Un salaire libéral sera payé. On préfère une servante canadienne française mûrie de bonnes recommandations et références.

S'adresser à M. Bennet, Bureau de Poste, boîte 240 ou à son bureau St-Eloi Lane, Montréal.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

Grande vente au prix coutant.

IMMENSE AVANTAGE

— AU —

Montreal Branch Store

— TENU PAR —

L. N. LUSSIER & Cie.

Ces Messieurs ayant décidé de fermer leur magasin de Trois-Rivières offrent en vente

Au Prix Coutant

leur immense assortiment de chaussures et autres articles de leur magasin.

Tout le Stock doit être écoulé dans un court délai.

Le magasin est aussi à louer.

S'adresser à

J. N. LUSSIER & Cie.
169, Rue Notre-Dame.
Trois-Rivières, 20 Oct. 1881.

REPOSE

AUX REMARQUES DE

M. L'ABBE VERREAU

SUR LE

"MEMOIRE APPUYANT LA DEMANDE D'UNE ECOLE NORMALE DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES."

PAR

MGR. L. F. LAFLECHE.

(Brochure de 64 pages—3ème édition.—Prix: 10 cts.)

EN VENTE CHEZ

CARUFEL & AYOTTE,
LIBRAIRES

Coin des Rues Notre Dame et du Platon,
TROIS-RIVIERES.

Voici le temps arrivé

D'ALLER ACHETER VOS PRESENTS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

QUE VOUS TROUVEREZ AU

MAGASIN POPULAIRE DE BIJOUTERIES

No. 29, Rue du Platon

CONSISTANT EN

MONTRES, BIJOUTERIES en or et en argent solide, articles en plaqué, LUNETTES, CANNES, BIJOUTERIES en JAIS, articles de toilette, ORNEMENTS en BRONZE, JOUETS, bijoux et une foule d'autres articles dont l'ornementation serait trop longue.

Toute personne qui achètera pour \$1.00 et plus, au magasin de P. M. CONNER, recevra un cadeau très utile.

Venez immédiatement car tous ces articles seront vendus

POUR TRENTE JOURS

— AU —

PRIX COUTANT.

Respectueusement

P. M. CONNER,
Importateur de Montres et Bijouteries,
29, RUE DU PLATON.
Trois-Rivières, 24 Novembre 1881.

Montres! Montres!

Patentes, Waltham Américaines et English patent Lever en Or et en Argent.

De toutes qualités et de tout Prix, AU MAGASIN DE

Dominique Vallée

HORLOGER ET BIJOUTIER
34 RUE DES FORGES
EN FACE DU MARCHE AUX DENREES

CADRANS, PENDULES, REVEIL MATIN, ETC.,

De Première Qualité et de tout Prix.

Bagues et Jons en Or de toute espèce, Pendant d'Oreilles, Anneaux, Epingles, Chaînes, Clefs, Loquets, Bracelets, en Or et en Argent et métaux pour Dames et Messieurs, Assortiment complet de Lunettes, Lorgnons, etc., Pipes en Bois, Couteaux, Rasoirs, Portefeuille etc., etc..

N'oubliez pas de faire une visite au Magasin si bien connu de DOMINIQUE VALLEE, Horloger et Bijoutier 34 Rue des Forges, en face du Marché aux denrées où vous serez toujours servi avec politesse et promptitude.

Trois-Rivières, 29 Septembre 1881.—1a.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre des terres dans la FERTILE REGION du Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest, à vendre pour

\$2.50 L'ACRE.

Paiement: un sixième au temps de l'achat et la balance en cinq versements annuels, avec intérêt de six pour cent.

UN RABAIS DE \$1.25 PAR ACRE

étant accordé à certaines conditions, pour culture et autres améliorations.

LES DEBENTURES SUR LES ERRE

de la Compagnie, qui peuvent être obtenues à toutes les agences de la Banque de Montréal et des autres Banques du pays, seront reçues

A DIX POUR CENT DE PRIME.

sur leur valeur au pair, avec intérêt accru, en acompte et paiement du prix d'achat, réduisant encore le prix de la terre pour l'acheteur.

Des conditions spéciales avec les Compagnie d'Immigration et de Terrains.

Pour plus amples informations, s'adresser à JOHN McTAVISH, Commissaire des Terres à la Compagnie, Winnipeg, ou au sous-signé.

Par ordre de la Commission,

Charles Drinkwater,
Secrétaire.

Montreal, 1er Décembre 1881.

DR. MORRISON-FISET,
Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal. Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York. Ex-interne de l'hôpital de la charité de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital des varioles et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

Bureau: No. 175 Rue Notre-Dame
(Bureau de feu J. E. LOCAT, DENTISTE.)

Le Dr Morrison, pratiquera la médecine, la chirurgie et la chirurgie-dentaire et administ. les Photozide et Azote pour l'extraction des dents sans douleur.

Trois-Rivières, 5 Octobre 1881.

DENTISTE.
MESDAMES ET MESSIEURS.

Vous qui souffrez du mal de dents, qui désirez conserver vos dents naturelles saines et sans douleur, ou les faire remplacer par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits, allez donc voir le Dr. LABONTÉ, d'antiste, No. 167, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières (2ème porte de l'ancien dentiste Dr. Locat). Là vous pourrez vous faire extraire les dents sans douleur au moyen du gaz hilarant ou Chloroforme.

Vous pourrez les conserver en les faisant plomber, soit en or, amalgame, argent ou ciment. De plus vous pourrez vous procurer chez lui tous les élixirs ou poudres propres à la conservation des dents.

Dr Labonté est à son bureau à toute heure du jour et même la nuit.

Trois-Rivières, 3 Octobre 1881.



Chemin de Fer Canadien du Pacifique. DE EMORY'S BAR A PORT MOODY. AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie-Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, après le 1er janvier prochain, auquel temps les plans et profils seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Sec. Dpt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 24 octobre 1881.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 20ème jour d'Octobre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour travaux à l'île aux Grues," pour la construction d'une Jetée servant de prolongement au Quai de l'île aux Grues, Comté de Montmagny, Québec, d'après un plan et le devis descriptif que l'on peut voir au Bureau de Poste de Montmagny, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. M. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, OTTAWA, 23 Sept. 1881

BAZAR

Asile de la Providence.

Le bazar annuel, sous la direction de l'association des Dames Charitables au profit de l'Asile tenu par les Soeurs de la Providence aura lieu dans le cours de Janvier prochain.

Toutes contributions pour les fins de ce bazar devront être envoyées aux Dames dont les noms suivent: Mesdames A. Dubord, S. Bumoulin, Mlle Beaudry, Mmes J. E. Turcotte, A. Polette, J. B. Normand, Dr Gervais, O. Brunelle, M. Denéchaud, A. Turcotte, G. B. R. Dufresne, J. Dufresne, J. P. V. Bureau et Mlle Godin.

Par ordre, M. D. GERIN, Secrétaire.

N. B.—Le bazar commencera le JOUR DES ROIS à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Par ordre, M. D. G.

Trois-Rivières, 28 Novembre 1881.

PHI. GRAVEL

Courtier de Douane, TROIS-RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement, qu'il est prêt à s'occuper de toutes les consignations des Etats-Unis et d'aider qu'on voudra bien lui confier.

Il espère par sa ponctualité à remplir les devoirs de cette charge. mériter le patronage public. PHI. GRAVEL. Trois-Rivières, 14 Dec. 1881.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera notice écrite sur nos ordres de la ville de la campagne. Trois-Rivières 2 Décembre 1878.

LOUIS FRESSINET, SCULPTEUR

EN MARBRE ET EN PIERRE, BECANCOURT.

M. FRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Mausolés, Pierre, Tumulaire, Monument Funéraire. Manteau de Cheminée, Corniche et généralement tout ce qui est dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection le 1er Septembre 1881.

LAJOIE & FRERE, BUREAU DE POSTE

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR N° 138 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. 24 Octobre 1878.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois Rivières, 6 Août 1872.

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !

NOUVELLE MAISON

ROCHELEAU & MOREAU NO. 161 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Etouffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS, d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce. Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commandes.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etouffes, etc., etc. Articles de dernière mode. Prix Modérés. Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. ROCHELEAU & MOREAU

JOS. MASSE, RELIEUR

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que: RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires. La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui sont confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles. JOSEPH MASSE. 10 Septembre 1877

AVIS IMPORTANT

AUX ACHETEURS DE Machines à Coudre "White" DE CLEVELAND, OHIO.

8 Mai 1881. Comme il est à notre connaissance qu'il se trouve quelque part à Trois-Rivières, qui agit fausement comme agent pour nos célèbres Machines à coudre, nous voulons, par la présente, mettre les acheteurs sur leurs gardes en disant pour leur information, que le seul Agent autorisé à vendre nos machines "WHITE" est M. JOHN RYAN, pour la ville et le District des Trois-Rivières, et que ce n'est que lui seul qui a le pouvoir de donner les garanties requises aux acheteurs. "WHITE" SEWING MACHINE, CLEVELAND, OHIO. Trois-Rivières, 11 juillet 1881.

CHARLES DION BARBIER,

NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque malle. O. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.



Chemin de Fer Q. M. O & O.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir de Lundi, 25 Juillet 1881, Les Trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Malle, Expresse. Rows include: Départ d'Hochelega pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Hochelega pour Hochelega, Arrivée à Hochelega, etc.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelega. Bureau Général, 13 Places d'Armes BUREAUX DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL 202 RUE ST. JACQUES, } L. A. SENEAL, Surintendant Général.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de erblanteries, gazelier ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre de genre, tout espèce de vieilles Ferronneries, Fontes, Plomb, Qui-vre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

Réparations aux Voitures d'Enfants

Celui qui ont des voitures d'enfant à faire réparer voudront bien s'adresser sur soussigné, rue du fleuve, voisin de M. Jos. Lavallée, Chaloupière. On achète aussi les petites voitures de seconde main. EDMOND BLAIS. Rue du fleuve Trois-Rivières.

Adresses d'Affaires.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Février 1878.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'aveni, son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 19 RUE DES CHAMPS. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau: No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES. HEURES DE BUREAU: — De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 26 janvier 1880.

Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS à Yamachiche. Trois-Rivières. 2 Février 1880.

P. O. GUILLET NOTAIRE. Ayant abandonné son emploi au bureau d'Enregistrement pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession; se tiendra régulièrement à son bureau: No. 32, RUE ST. PIERRE. (En arrière de l'Eglise Paroissiale.) Résidence privée: No. 4 Rue des Champs.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau: No. 21 Rue Bonaventure. Bureau ouvert de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES.

Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de maisons privées; dessins d'ornementation intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécuté sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans. Trois-Rivières 11 Novembre 1880.

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait le port pour tous les envois du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à l'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

J. Q. PAGE, L. D. S. No. 43 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Plans, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen de Protoxide d'Azote ou Gas hilarant. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien. Bureau: No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale. M. le Dtr. MILETTE a une expérience de 15 années de pratique à la ville et à la campagne. Bureau ouvert de toute heure pour consultation ou soins à domicile en dehors. Trois-Rivières 12 Août 1880.

IMPRIMERIE

DU JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES.

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire, —:O:—

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêtés après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, & —:O:—

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

LE Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FABRE, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les Luns et Jardi de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00 Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont tolérées sur TRES BARRES, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante.....\$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.